



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
02/06/14

Dossier complet le
09/06/14

N° d'enregistrement
F09314P0142

1. Intitulé du projet

PLANTATION DE VIGNES SUR LES PARCELLES E2007 ET C1569

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS CHATEAU FONTAINEBLEAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEAN-LOUIS BOUCHARD

RCIS / SIRET

439 970 154 00011

Forme juridique

SAS

Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

51a

**DEFRICHEMENT DE 23,872 ha
(< 25ha).**

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

DEFRICHEMENT DE 23,872 ha DE TAILIS DE CHENES

4.2 Objectifs du projet

PLANTATION DE VIGNES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

4.3 Décrivez commentez le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- BROYAGE DE LA VEGETATION EN PLACE
- DESSONCHAGE ET EVACUATION DES SOUCHES
- RIPPAGE SUR 60CM DE PROFONDEUR

TOUTS CES TRAVAUX SONT DECIDES ET ORIENTES POUR UN RESPECT MAXIMAL DU SOL ET DU SONS-SOL AFIN DE NE PAS LES DESTRUCTURER.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

PLANTATION ET EXPLOITATION DE VIGNES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE C'EST A DIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET EN FAVORISANT LA BIODIVERSITE DU MILIEU EXPLOITE.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SUPERFICIE DEFRICHEE	23,822 ha.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation: COLLET DES PECES DE VINS 83520 CARLES LES PLAINES DE TERRUBI 83143 LE VAL	Coordonnées géographiques Long. 06° 12' 05" E Lat. 43° 46' 26" N Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42°: Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ " Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

LE DEFRICHEMENT EST LA PREMIERE ETAPÉ DE
LA PLANTATION DE VIGNES.

* Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

TAILLIS DE CHENE

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'utilisation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'application

PLU COMMUNE DE CARGES : ZONE AGRICOLE (A).

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

APPROUVE LE 26 JANVIER 2011.

ROS. COMMUNE DU VAL : ZONE ND

APPROUVE LE 31 MAI 2000

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit créé ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

X

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

X

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

X

si oui, est-il présent ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

X

dans une zone de répartition des eaux ?

X

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

X

dans un site inscrit ou classé ?

X

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

X

SITE NATURA 2000 DU VAL D'ARGENS

EN LIMITÉ DU PROJET.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

X

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Environnement aquatique			
est-il susceptible d'entraîner des déversements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
Resources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du socle ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante, faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>		L'EMPLACEMENT DU PROJET A FAIT L'OBJET D'UNE COUPE RASE PENDANT LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES. LE MILIEU NE CORRESPOND PLUS À UN MILIEU FORESTIER. LE DÉFRICHEMENT PERMETTRA LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ EN FAISANT DISPARAÎTRE LES HERBACÉES.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière enumérées au § 2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>		

BROYAGE DU TAILLIS POUR CONSTITUER

UNE COUCHE D'HUMUS ET CONSTITUER

UNE SOURCE DE REGENERATION DU SOL

Engendre-t-il la
consommation
d'espaces naturels,
agricoles, forestiers,
maritimes ?



Est-il concerné par
des risques
technologiques ?



Risques
et
nuisances

Est-il concerné par
des risques naturels ?



Engendre-t-il des
risques sanitaires ?



AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Est-il concerné par
des risques
sanitaires ?



Commodités
de
voisinage

Est-il source de
bruit ?



Est-il concerné par
des nuisances
sonores ?



Engendre-t-il des
odeurs ?



Est-il concerné par
des nuisances
olfactives ?



Engendre-t-il des
vibrations ?



Est-il concerné par
des vibrations ?



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Polluants	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	<p style="text-align: center;">RESPECT DE LA TOPOGRAPHIE LORS DE LA PLANTATION DES VIGNES.</p> <p>L'OBJECTIF EST DE METTRE LES VIGNES EN VALEUR EN TRAVAILLANT AVEC UNE ORIENTATION ESTHETIQUE.</p> <p>L'EXPLOITATION DE NOUVELLES VIGNES DEMANDERA DE LA NOUVELLE MAIN D'OEUVRE. L'OBJECTIF EST AUSSI D'OUVRIRE L'EXPLOITATION AUX TOURISTES EN DEVELOPPANT UNE ACTIVITE DENOTOURISTIQUE.</p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels

7. Auto-évaluation (volontaire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Le principal motif pour lequel ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact est le fait qu'il prend place sur un espace qui a fait l'objet d'une coupe rare dans les dernières années. Le défrichement se charge donc par le milieu.

De plus, l'ambition de la politique culturelle du vignoble est tournée vers le respect de l'environnement comme en témoigne l'adoption des principes de l'agriculture biologique. Ainsi tout sera mis en œuvre pour gérer au mieux l'écosystème des camp superficielles (gosses, enherbements,...) et des îlots de biodiversité qui vont venir en place pour accueillir la faune et la flore participant à l'équilibre du milieu.

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe), ✓
- 3 Au minimum 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des pistes de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain, ✓
- 4 Un plan du projet qui, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos détaillées datées et complétées si nécessaire selon les évolutions recensées, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau, ✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

EVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES ÉLABORÉE PAR

M. BOLEA TECHNICIEN A PROVENCE FORêt.

Je certifie sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements ci-dessus >

Fait à

CE VAL

le. 23 MAI 2014.

Signature

1.1